



Commission Départementale Des Statuts & Règlements

Réunion du 27 janvier 2021

Responsable : René ROUX

Membres participants : Vincent DUBOURG, Claude BOURDON, René ROUX

Invités : Noémie GOHIER

Objet : Contrôle des obligations relatives en matière d'engagement !

La Commission départementale des statuts & règlements, après avoir examiné l'ensemble des engagements des clubs dont l'équipe 1 évolue en départemental 1 (D1), départemental 2 (D2) ou départemental 3 (D3), vous présente la liste des clubs qui sont en infractions par rapport aux obligations relatives en matière d'engagement :

- AV HAMBYE N°522366 (D2), manque 1 équipe jeune.
- ES MUNEVILLE N°532109 (D2), manque 1 équipe jeune.
- ES TIREPIED N°519285 (D2), manque 1 équipe jeune ET 1 réserve.
- AS MONTMARTIN EN GRAIGNES N°549413 (D3), manque 1 équipe réserve OU 1 équipe jeune.
- AUBIGNY SC N°519791 (D3), manque 1 équipe réserve OU 1 équipe jeune.
- FC MARCEY LES GREVES N°564160 (D3), manque 1 équipe réserve OU 1 équipe jeune.

Rappel :

A la fin de la saison, la situation de tous les clubs sera réexaminée.

Les équipes Séniors et Jeunes et en particulier celles qui sont en ententes, qui n'auront pas terminé leur championnat (Forfait général) ne pourront pas couvrir leur Club.

En conséquence, le non-respect de ces obligations (Annexe 7 des RG de la LFN¹ et Article 12-1 des Règlements dans le Guide du District), entraînera la non-accession de l'équipe supérieure en position d'accession.

Président
R. ROUX

Secrétaire de séance
N. GOHIER